

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008

Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N°CG - 2008-3-5-2

Séance du vendredi 27 juin 2008

SOUTIEN AU PROGRAMME DE VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA GRANDE GUERRE : SITE NATIONAL DU HARTMANNSWILLERKOPF - VIEIL ARMAND

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

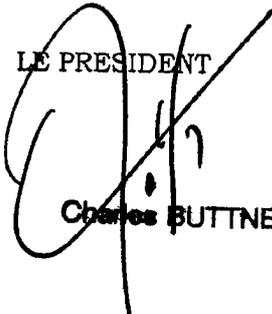
VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ donne mandat au Président du Conseil Général pour engager des négociations concernant la participation départementale avec les maîtres d'ouvrage des projets de valorisation du patrimoine de la Grande Guerre sur le site national du Hartmannswillerkopf ;
- ❖ donne un accord de principe sur l'octroi d'une garantie d'emprunt au Comité du Monument National de l'Hartmannswillerkopf et délègue à la Commission Permanente la compétence pour sa mise en œuvre et son suivi.
- ❖ décide d'accorder une subvention à l'Association du Comité du Monument National de l'Hartmannswillerkopf d'un montant de 320 760 euros relative à la rénovation et à la restructuration du monument national du Hartmannswillerkopf, compte tenu de l'urgence à réaliser les travaux ;
- ❖ autorise le Président à signer la convention afférente, jointe en annexe, avec l'association susnommée ;
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme D012, chapitre 204, fonction 312, nature 2042, enveloppe 106432 du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER